



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-06

L'an deux mille vingt deux, à 10h00

Le 23 février, à LONGWY

Date de convocation	10 février 2022
Nombre de délégués:	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	25 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Quorum en période d'urgence sanitaire : 18

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)

M. Philippe CLAUDE

M. Jean François GOSSET

Mme Inès DE MONTGON

Mme Véronique CASTRONOVO

Mme Edith COLIN

M. Bernard DEKENS (pouvoir de M PAULET)

Mme Dominique FLORES

M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)

M. Sébastien ROUSSEAU

M. Hervé CORVISIER

M. Michel LALLEMAND

M. Yvon HUMBLLOT

M. Jean SIMONIN

M Gery TRONÇON

M Jean François VALLOIRE

M. Dominique COLLIN

M. Alain DUPOMMIER

M. Claude VALDENNAIRE

M. Eric GILLARDIN

M Michel NORMAND

M. Pierre Emmanuel FLOCKS

Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)

Mme Dominique HUMBERT

Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

BUDGET PRIMITIF 2022

Résultat du vote
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-06

Objet de la délibération :

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 est présenté en détail en annexe. Il est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité Syndical, excepté pour l'augmentation des cotisations qui est plus limitée suite aux différentes économies réalisées.

Les dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel pour 2022 sont estimées à 680 000 € et comprennent le traitement brut indiciaire et le régime indemnitaire des 14 agents .
Cette dépense est stable par rapport à 2021 et aucun poste supplémentaire ne sera créé.

Les charges à caractères générales :

Les charges à caractères générales ont été limitées à 234 533€

Les recettes de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement serait équilibré en 2022 par les recettes suivantes :

- Une ponction sur les provisions pour sur-inondation (100 000€)
- Les aides à l'animation accordées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur 19 missions.
- Les cotisations des adhérents s'élevant à 491 925€

La section d'investissement :

Les opérations que l'EPAMA mène pour son propre compte

Opérations	montant projet	Total subventions	Montant auto-financement	Dépenses BP 2022	Recettes BP 2022
Ségitlog, autocad, infoworks, zoom, OVH			20 700	20 700	
Développement Logiciel OSIRIS	155 904	103 936	51 968	155 904	103 936,00
Etude fonctionnement Sédimentaire fleuve Meuse	346 973	271 000	75 973	223 396	229 199

D'autres opérations d'investissement plus courantes (matériel informatique, mobilier) sont également prévues en 2022.

Les opérations que l'EPAMA - EPTB Meuse mène en délégation de compétence GEMAPI c'est-à-dire pour le compte des adhérents délégants. Ces opérations sont inscrites en « opération pour compte de tiers » pour plus de 30M€ de dépenses.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis du Bureau Syndical,
Le Comité Syndical :

- ADOPTE le budget primitif 2022, budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 117 259,97 €
- Section d'investissement : 30 904 222,07 €

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS



